

La Chaire UCO RH Humanis est un centre d'expertise orienté sur « Les ressources humaines et la gestion responsable des personnes en milieu de travail » à l'Institut des Sciences du Travail de l'UCO, en lien avec d'autres partenaires du réseau UCO (ESSCA, ANDRH, Université du Québec à Rimouski, Haute École de Gestion de Neuchâtel, Université de Kaslik, etc.).

En quelques décennies, une nouvelle composante s'est imposée comme un moteur déterminant de la compétitivité des entreprises : la gestion du capital humain. Dans un environnement économique assourdi par la crise, le message de cette chaire est clairement optimiste. Les entreprises qui réussissent sur le long terme sont celles où les collaborateurs sont écoutés, motivés, fidélisés. Les pratiques de travail éthiquement responsables sont étudiées dans une logique d'interdisciplinarité (sciences humaines et sociales, droit, sciences de la santé au travail, philosophie).

Ses objectifs

- Soutenir la réalisation et la publication de recherches appliquées à l'UCO sur le thème des pratiques RH innovantes et responsables.
- Encourager la diffusion des savoirs et le développement de compétences RH responsables auprès des étudiants de l'UCO.
- Proposer une offre en formation continue aux responsables et directeurs RH de petites et moyennes entreprises, d'organisations publiques et associatives, comme de multinationales.
- Favoriser autour de l'UCO la constitution et le développement d'un réseau d'expertise RH comprenant des académiques et des professionnels RH.

Son programme

Recherche

- 2 recherches annuelles, avec thématiques co-définies par l'équipe scientifique et les responsables RH des entreprises participantes, 1 thèse de doctorat
- Réflexions et séminaires spécifiques aux problématiques de management humain, entre professionnels et académiques de l'UCO ou étrangers
- Grande conférence internationale mixte (chercheurs et acteurs socio-économiques) avec des invités prestigieux et l'édition d'un ouvrage collectif

Enseignement

- Master de Gestion des Ressources Humaines (GRH) avec intervention de professionnels, stages au sein des entreprises partenaires
- Remise d'un prix par un jury composé de praticiens aux meilleurs travaux de Master GRH

Service à la société

- Certificat d'université (formation continue) dans le domaine du management humain, avec des modules de formation à destination des cadres RH et des dirigeants



Benoît Raveleau, titulaire de la chaire, est maître de conférences en psycho-sociologie du travail, Responsable de l'Institut des sciences du travail et du Master GRH à l'UCO, ainsi que Professeur associé à l'Université de Sherbrooke (Québec).

Devenir mécène de la Chaire RH - Humanis

✓ Les projets que votre implication permettra de financer

Sur un budget annuel de 160 000 € :

- Le recrutement d'un enseignant-chercheur, animation et coordination des différents comités
- 2 recherches thématiques par an : 1 doctorant et 1 chercheur senior
- Des séminaires, conférences et workshops autour d'experts académiques et professionnels, workshop international biennal
- Des certifications professionnelles et modules de formation

✓ En tant que mécène de la Chaire RH - Humanis, l'UCO vous propose de :

- Associer votre nom à la chaire, à des conférences, à un prix de la chaire ou un prix d'excellence, ...
- Donner la parole à un dirigeant de votre entreprise aux côtés de l'UCO
- Inviter ou faire intervenir vos collaborateurs et parties prenantes dans les workshops RH, conférences débats de la chaire
- Contribuer par des échanges croisés avec les enseignants aux travaux d'étude ou de co-working des étudiants sur des thématiques qui concernent vos enjeux stratégiques
- Accéder aux résultats de recherche et à une publication d'un rapport réservé aux partenaires en fin de cycle
- Rencontrer des étudiants pour des présentations métiers en vue de recrutements (stagiaires, apprentis, salariés)

L'association Saint Yves, qui porte l'UCO, est reconnue d'utilité publique.
 Votre don en faveur de l'UCO bénéficie des déductions fiscales très avantageuses,
 tant pour les entreprises que pour les particuliers.

• IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déduction fiscale à hauteur de 60% du don jusqu'à 5 pour 1000 du CA H.T.

- Un don de 50 000 € permet une déduction de 30 000 €, ce qui porte le don net de l'entreprise à 20 000 €.

• IMPÔT SUR LE REVENU

Déduction fiscale à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

- Un don de 10 000 € revient à 3 400 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.

• IMPÔT SUR LA FORTUNE

Déduction fiscale à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € de réduction d'ISF soit un don maximum de 66 666 €.

- Un don de 10 000 € permet de réduire son ISF de 7 500 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.